

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11480-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de créer la nouvelle zone 90-H à même une partie des zones 59-H et 61-H.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. La modification au Règlement de zonage vise à créer la nouvelle zone 90-H à même les zones 59-H et 61-H et d'y autoriser certains usages et de prévoir des dispositions réglementaires applicables à ceux-ci :
 - La nouvelle zone 90-H sera située entre la route de Fossambault, la limite municipale à l'est (Shannon), le ruisseau Ryan et le secteur du Plateau (rue du Carrefour). La sera bordée à l'est par la zone 61-H et à l'ouest, la zone 59-H.
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 1^{er} mai 2018 à 18 h 30. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de Règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 20^e jour d'avril 2018.

Une illustration des zones peut être consultée au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ainsi qu'au bas cet avis.

Jacques Arsenault
Greffier

